



ACTEURS DU CONTROLE FISCAL (vérificateurs, agents des PCE) :

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL SE DEGRADENT !

REAGISSONS !

Depuis le 01/01/2014 la législation impose aux entreprises de fournir une version informatisée de leur comptabilité sur un support approprié.

L'application de cette mesure, non seulement ne réduit pas le nombre d'interventions sur place, mais allonge la durée réelle de la vérification du fait des difficultés d'intégration des fichiers dans ALTO 2 .

Un groupe de travail local a été constitué pour recenser l'ensemble des problèmes, à ce jour, aucune conclusion n'a été restituée !

Est ce la preuve que tout ne fonctionne pas correctement ? NOUS LE PENSONS !

De plus, l'intervenant sur place est contraint d'être, à chaque intervention, « assisté » de son ordinateur portable.

Non seulement lors de la première intervention mais tout au long du débat contradictoire et des interventions sur place !!!!

Les réunions du DUERP des brigades de vérification ont mis en lumière une véritable aggravation des conditions de travail !!!!!

- ordinateurs trop lourds, dépourvus de batterie (c'est un comble::), peu efficaces dans l'entreprise.
- Conditions d'accueil souvent déplorables dans l'entreprise et peu adaptées à l'utilisation de matériel informatique (installation sur un coin de table, pas de prises électriques proches, réverbération etc)

CE QUI ENGENDRE MAL DE DOS, LOMBALGIE, PROBLEMES OPHTALMOLOGIQUES, etc..

La CGT ESTIME QUE CELA DOIT CESSER !

Nous exigeons de la direction locale :

- un renouvellement rapide du parc d'ordinateurs.
- Que celle-ci saisisse la DIRECTION GENERALE afin que des solutions (sanctions, obligation légale) soient imposées aux entreprises pour que les acteurs du contrôle fiscal soient accueillis dans des conditions décentes.

**CES REVENDICATIONS SONT LEGITIMES !
ELLES DOIVENT ETRE SATISFAITES !**